



## Modalités

Présentiel

## PRESTATION

### Conseil stratégique phytosanitaire individuel



#### Vous souhaitez

Bénéficier d'un conseil personnalisé à l'utilisation des produits phytosanitaires sur votre exploitation  
Sécuriser vos démarches réglementaires relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et au renouvellement du certiphyto



#### Nous vous proposons

**Prestation « Mon CSP individuel »** : un accompagnement individualisé pour vous accompagner dans votre démarche réglementaire. La réalisation d'un diagnostic de votre exploitation par votre conseiller en RDV individuel à la Chambre d'agriculture.

**« Pack Sérénité »** : un accompagnement réglementaire et technique sur 5 ans. La réalisation de vos 2 CSP en 5 ans accompagnés d'un suivi technique individualisé sous forme de tours de plaine collectifs chaque année, l'abonnement au bulletin technique grandes cultures et un rappel de vos dates de CSP.



#### Les résultats

Un plan d'action personnalisé pour optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires sur votre exploitation  
Une mise en conformité vis-à-vis de la réglementation et la possibilité de renouveler son certiphyto  
Dans le cadre du « Pack Sérénité », des préconisations collectives à l'usage des produits phytosanitaires chaque année



#### Vous recevrez

Votre plan d'action signé par votre conseiller avec des recommandations adaptées à votre exploitation et vos pratiques  
L'attestation justifiant la réalisation du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires signée par votre conseiller et permettant notamment de renouveler votre certiphyto



#### Les + Proagri

Un conseil indépendant et personnalisé pour faire évoluer votre stratégie de protection des cultures  
Une mise en conformité vis-à-vis de la réglementation  
Des préconisations vous permettant d'optimiser, voire de réduire votre usage de produits phytosanitaires



#### Agrément

La Chambre d'agriculture de l'Isère est agréée par le Ministère chargé

## Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'[APCA](#) (N° d'agrément IF01762)

Dans le cadre de ses activités, la Chambre d'agriculture de l'Isère est titulaire d'un contrat d'assurance Groupama n° 03340350R2037-03 garantissant notamment sa Responsabilité Civile Professionnelle pour toutes ses activités et notamment pour l'activité de conseil  indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"